



LE SAVIEZ VOUS ?



DRESS CODE : ENTRETIEN DES TENUES !

La loi oblige l'entreprise à participer aux frais de nettoyage des tenues. La mise en œuvre chez Orange est le remboursement des factures de pressing, dans la limite d'une tenue par jour travaillé bien sûr.

ORANGE LAVÉ VOTRE LINGE !



La prise en charge de la tenue et des frais d'entretien, dans les entreprises où le port d'un vêtement professionnel est imposé, notamment pour des raisons de stratégie commerciale, l'employeur a l'obligation de prendre en charge le coût d'entretien de ces vêtements professionnels (Cass. soc., 21 mai 2008, no 06-44.044). Il s'agit là d'une position jurisprudentielle qui ne repose sur aucun texte particulier du Code du travail mais sur un principe d'équité qui figure dans le Code civil. Or il faut savoir que le contrat de travail est également soumis au droit commun du Code civil (C. trav., art. L. 1221-1).

Comment faire ?

Les frais de pressing sont exclusivement réservés aux tenues fournies par l'entreprise dans le cadre du dress code. Le nombre de notes de frais de pressing ne peut être supérieur au nombre de jours travaillés. Il vous suffit de saisir votre note de frais dans l'outil ONEO, nature de frais : 9 – Autres Frais Professionnels, 9a – Petits Achats.

FOCOM votre meilleur défenseur !

La Solidarité au service de tous!